

## *Référendum frais de santé : la CGT se prononce pour le oui Un communiqué de la CGT AFPA*



*la cgt de l'afpa*

La CGT AFPA a consulté ses instances nationales (Conseil national et Comité des Régions) sur le contrat « Complémentaire frais de santé » souscrit par l'AFPA.

Les résultats sont les suivants :

- participation : 83,03 %
- pour le oui : 65,91 %
- pour le non : 15,91 %
- abstention : 18,18 %

En conséquence, la CGT appelle tous les salariés à voter favorablement pour le contrat « complémentaire frais de santé » à l'occasion du référendum du 4 novembre prochain.

Ce contrat offre la garantie d'une couverture complémentaire obligatoire pour tous les salariés de l'AFPA. Au moment où la question du droit à la santé pour tous est en train de redevenir cruciale dans notre pays, cette garantie est essentielle.

L'adoption du contrat par la majorité des salariés ouvrirait la voie à une signature par la CGT d'un accord garantissant un engagement financier plus important de l'employeur, et, en conséquence, de meilleures conditions pour les salariés (montant des cotisations salariales en diminution, élargissement des situations de dérogation...).

La CGT exposera en détails les motifs de sa décision dans les prochains jours.

Montreuil, le 21 octobre 2010